

Déclaration de la Présidente

Sous-Comité scientifique et technique

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Cinquante-septième session

Vienne, 3-14 février 2020

Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

J'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et je saisis cette occasion pour remercier les États membres de m'avoir élue Présidente du Sous-Comité pour la période 2020-2021. C'est un grand honneur pour moi d'occuper cette fonction importante, à laquelle m'a brillamment précédée Mme Pontsho Maruping, d'Afrique du Sud, à qui j'exprime ma sincère gratitude. Je tiens également à remercier chaleureusement la Directrice du Bureau des affaires spatiales, Mme Simonetta Di Pippo, ainsi que son équipe dédiée, qui ont remarquablement préparé cette session.

Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

Me référant à la décision prise par l'Assemblée générale en 2019, je souhaite la bienvenue à la République dominicaine, au Rwanda et à Singapour, derniers États en date à avoir rejoint le Comité, qui compte à présent 95 États membres. Je souhaite également la bienvenue à la Moon Village Association, la dernière organisation internationale non gouvernementale en date ayant obtenu le statut d'observateur auprès du Comité.

L'augmentation notable du nombre de membres admis au Comité au cours des dernières années témoigne de l'importance croissante que la communauté internationale accorde à la coopération dans le domaine des activités spatiales. Cette participation de plus en plus large des pays



du monde entier fait la particularité de cet organe des Nations Unies, qui est l'instance intergouvernementale la plus globale consacrée aux affaires spatiales.

Les activités spatiales ne cessent de se développer, et l'on assiste à l'émergence de nouvelles technologies et de nouveaux acteurs à un rythme sans précédent. Les acteurs du secteur spatial n'ont jamais été aussi variés ni si nombreux. Il faut y voir le signe encourageant que les applications spatiales pourront certainement bientôt bénéficier à un plus grand nombre de personnes dans le monde. Cela doit également nous inciter à poursuivre nos efforts afin de promouvoir la coopération internationale et de renforcer l'utilisation des technologies spatiales au service du développement durable et de la résolution des enjeux mondiaux, notamment en soutien de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le même temps, la participation accrue aux activités spatiales, notamment avec un rôle de plus en plus décisif de l'industrie spatiale et du secteur privé, est à l'origine de nouveaux défis.

Je suis convaincue qu'il incombe tout particulièrement au Comité et à ses sous-comités de faire face à ces défis, en particulier s'ils souhaitent renforcer leur statut d'organes intergouvernementaux jouant un rôle unique dans la gouvernance mondiale des activités spatiales.

Le Comité et ses deux sous-comités sont des instances exceptionnelles au sein desquelles il est possible d'engager le dialogue, de renforcer la compréhension mutuelle entre les nations spatiales et de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. Nous devons tirer le meilleur parti de ces plateformes en particulier pour promouvoir les sciences spatiales, les technologies spatiales et leurs applications, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement.

Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

En 2011, le Comité s'est fixé pour objectif de renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales. Après huit années de travaux sur ce sujet, une étape importante a été franchie l'an passé. En 2019, le Comité a adopté le préambule et les 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui figurent à l'annexe II de son rapport. Il a en même temps décidé de constituer un nouveau groupe de travail dans le cadre d'un plan de travail quinquennal au titre du nouveau point de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique, consacré à la viabilité à long terme des activités spatiales. L'Assemblée générale, dans sa résolution 74/82, s'est félicitée de l'adoption de cette double décision. Elle a également noté que le Comité encourageait les États et les

organisations intergouvernementales internationales à prendre volontairement des mesures pour faire en sorte que ces lignes directrices soient appliquées dans toute la mesure possible et autant que faire se peut, et elle a souligné que le Comité était l'instance principale pour la poursuite du dialogue institutionnalisé sur les questions relatives à l'application et à l'examen des lignes directrices.

Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

Le Sous-Comité a pour tâche particulière et essentielle d'examiner de nombreux autres aspects des sciences et techniques spatiales et leurs applications. Dans ce contexte, et conformément aux décisions antérieures du Comité, je voudrais rappeler quels sont les groupes de travail qui seront reconduits au cours de cette session:

- Le **Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace** poursuivra ses travaux ;

- Le **Groupe de travail plénier du Sous-Comité** est chargé de poursuivre l'examen de la question consacrée aux technologies spatiales au service du développement socioéconomique et éventuellement d'autres questions, telles que les méthodes de travail du Comité ;

- Le **Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale** entamera ses réflexions de fond dans le cadre du plan de travail établi l'année dernière ;

- Après l'élection de son Bureau, le nouveau **Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales** élaborera et adoptera au cours de cette session son mandat, ses méthodes de travail et son plan de travail ;

- Le **Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »**, établi au titre d'un point correspondant de l'ordre du jour du Comité plénier, poursuivra ses délibérations en vue de la finalisation et de l'adoption, au mois de juin, d'un programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre.

Par ailleurs, le **Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace** poursuivra les travaux prévus dans son plan de travail.

Je note également que les trois organismes internationaux dont la création a été facilitée par le Comité poursuivent leurs travaux avec succès. Il s'agit :

- du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (ICG),
- du Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN) et, concernant les astéroïdes toujours,
- du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG).

En 2019, le Comité a décidé que le point consacré au rôle futur et aux méthodes de travail du Comité serait inscrit à l'ordre du jour des deux Sous-comités. Les débats sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires ont débuté de façon informelle il y a plusieurs années. Ils représentent une initiative importante pour nos organes intergouvernementaux en termes d'efficacité, de force institutionnelle et de gains de synergie en général. Je vous rappelle le document A/AC.105/C.1/L.384 qui a été publié par le Secrétariat et me réjouis de travailler avec vous toutes et tous pour que nous avançons dans ce domaine.

Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

Au fil des ans, les relations entre les principaux pays menant des activités spatiales et les nations spatiales émergentes, l'intensification de la coopération internationale et les contributions au renforcement des capacités dans les pays en développement ont créé les conditions propices aux progrès. Le renforcement de la coopération entre tous les acteurs de l'espace, y compris entre les États, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, l'industrie et les entités du secteur privé, est essentiel pour promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable dans tous les pays.

À cet égard, l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/82, a souligné l'importance de la coopération régionale et interrégionale. Les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'Organisation des Nations Unies, ont mis en place une infrastructure solide pour le perfectionnement dans le domaine des sciences et technologies spatiales. Leurs programmes éducatifs, qui existent depuis longtemps, connaissent un vif succès, notamment ceux qui s'inspirent des programmes scientifiques et juridiques élaborés par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

Depuis notre dernière session, en 2019, il y a eu de nombreuses réalisations dans le domaine spatial. La recherche et l'exploration spatiale sont des facteurs d'innovation à long terme qui ouvrent de nouvelles possibilités pour relever les défis mondiaux. Bien qu'à l'heure actuelle, tous les États

n'aient pas la capacité de participer à l'exploration spatiale ou au développement de la science et des technologies spatiales, notre objectif devrait être de favoriser le partage des bénéfices de la science et des technologies spatiales afin de contribuer à respecter les engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

Durant l'exercice de ma fonction, je tiens à travailler avec vous toutes et tous pour atteindre les objectifs et le mandat donnés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Que ce soit dans l'avancement du programme « Espace 2030 », qui doit être finalisé et adopté cette année, ou dans le début des travaux du nouveau Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, les délégations devront faire preuve de flexibilité pour permettre de trouver un consensus et de progresser. Nous sommes ici réunis en tant que représentantes et représentants d'Etats-membres de l'Organisation des Nations Unies. Les attentes sont grandes de la part des citoyens du Monde envers l'Organisation des Nations Unies. J'ai l'intime conviction qu'il est de notre devoir d'aider cette Organisation à apporter des solutions aux enjeux globaux, au développement durable et au développement socio-économique. Nous le devons aux générations qui nous suivent, celles de nos enfants et de nos petits-enfants. Pour ce faire, nos travaux se doivent d'être efficaces et nos objectifs ambitieux. Je ne relâcherai pas mes efforts pour faciliter le dialogue et aider à trouver le consensus entre les différents Etats-membres du Comité.

Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

Permettez-moi maintenant de vous adresser quelques mots plus personnels. Alors que je suis assise devant vous aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de penser à celles et ceux qui m'ont ouvertes les portes qui m'ont conduite jusqu'ici. Certains d'entre eux sont assis dans cette salle ou l'ont été. Je leur dois beaucoup et, secrètement, je leur suis très reconnaissante. Aussi, j'aimerais dire aux plus jeunes d'entre nous, assis ici aujourd'hui, qu'il leur faut croire aux causes qu'ils défendent, faire preuve de patience et ne pas relâcher leurs efforts. Ce sera votre façon d'avoir un impact pour rendre le Monde meilleur, et les portes s'ouvriront devant vous.

Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

Je vous remercie.
